



COMPTE-RENDU SOLIDAIRES-MÉTÉO DU CTSS-OUEST DU 11 FEVRIER 2021

Siégeaient pour Solidaires-Météo : José Chevalier, Bernard Ciréface, Gilles Vadé, Gilles Le Graët titulaires, Stéphane Besnoist expert.

1. Approbation de l'ordre du jour et désignation du secrétaire-adjoint

- L'ordre du jour est approuvé. Gilles Vadé pour Solidaires Météo est désigné secrétaire adjoint.
- Solidaires-Météo rajoute 2 points en questions diverses, point sur les bilans, occupation des bureaux du CMIR.

2. Approbation du PV du CTSS du 24 novembre 2020

- PV du 24 novembre 2020 approuvé sous réserve d'une petite coquille à corriger.

3. État d'avancement de la réflexion sur la mise en place de DIRO/SERVICES :

Débat surprenant où nous argumentons souvent nos questions en lien avec les documents remis pour le CTEP du 19 février ; informations que la direction prétend ne pas connaître dans un premier temps avant de s'y référer pour différents sujets.

- Présentation par PREVI/D de la réflexion menée au niveau du CMIR.
- Dès les premiers échanges, on ne peut que constater que la direction ne maîtrise absolument pas le sujet tellement tout ce qui est proposé est compliqué. Les réponses aux questions des OS sont difficiles, peu claires et l'on sent vite la gêne et le malaise.
- Rien n'est gagné pour les agents qui postuleraient sur le poste MC sans astreinte. En effet, **une nouvelle échéance est sortie du chapeau : le dérogatoire (MC-sa) durerait jusqu'à deux ans après la mise en place de la nouvelle organisation, soit 2025 ! (Au plus tard bien entendu).** Ensuite, si les agents persistent à refuser l'astreinte, ils devront se positionner sur d'autres postes. De l'aveu de la Direction c'est une manière efficace de faire évoluer les agents dans leur carrière. Allez voir ailleurs si j'y suis ! La direction avoue que le choix de postes ne sera pas important.
- De plus, il est clairement indiqué par la direction que le poste sans astreinte est fléchi pour les agents âgés et le « avec » astreinte pour « les plus jeunes » : un critère d'âge plus que douteux.
- La direction avoue faire du lobbying auprès des agents pour être sûr d'avoir l'effectif suffisant à la mise en place du service « Services ». Les agents PC ou PAR actuel.les qui ne postuleront sur rien seront affectés sur le poste MC sans astreinte. Si il n'y a pas assez de candidats pour le pool de MC renfort CPR, « il faudra s'adapter » dit la direction : navigation à vue.
- A la question de savoir s'il y aura du positif dans le poste de Renfort CPR, beaucoup de difficultés dans la réponse de la direction, des réponses de plus, très subjectives...
- Il est clair que le montage présenté est fait dans l'attente des départs en retraite du gros des troupes actuellement en poste : cela est clairement affiché par la direction.

- Après questionnement de l'expert Solidaires Météo, la direction indique qu'il sera précisé sur la fiche de poste MC sans astreinte, «MC sans astreinte puis MC». Ce sera plus honnête... La « Direction Supérieure » va t'elle accepter une telle formulation ?
- L'assignation n'apparaît pas sur les fiches MC de l'Ouest alors qu'elle apparaît sur les fiches MC fournies en documentation préparatoire du CTEP: il semble que ce soit un oubli de la direction Ouest. Ce serait donc la version avec assignation qui serait la bonne et tous les postes sont donc assignables !
- Cible : 17 MC pour 24 personnes concernées (actuels PC). Mais ce nombre de 24 est remis en cause un peu plus tard, ce serait plutôt 29 voire même 31 selon la direction. Toujours étrange de constater que les responsables hiérarchiques ne connaissent pas mieux leurs effectifs.
- La mobilité de printemps implique aussi que les CPR vont devoir postuler sur les nouveaux postes, nouveaux postes qui impliquent maintenant de l'astreinte. Au contraire des MC, aucune mesure d'âge n'est prévue pour les CPR. Si un CPR ne souhaite pas faire d'astreinte, il ne lui restera plus qu'à faire MC, puisque ce poste est également un poste d'IT (notre suggestion).
- A ce sujet nous faisons confirmer que les postes MC sans astreinte sont bien des postes IT à recouvrement TSM, et que la prime de 800 euros/an sera bien attribuée à tous les MC dès l'affectation suite au mobilité de printemps ; la réponse est oui. Il restera à l'attribuer à tous les agents de MF concernés...
- « Les agents sont libres de postuler sur les postes qu'ils veulent, la hiérarchie est libre de prendre sa décision », dixit DIRO/D.
- En vrac, adaptabilité des charges de travail aux effectifs dans le futur confirmée, y compris d'une région à l'autre,

Au final plus de nouvelles questions que de véritables réponses.

4. Organisation de la production prévision hors VH 2021

- Peu de changement par rapport à l'été dernier. Pas la moindre envie de discuter du maintien de 3 tableaux de bord PC Bretagne, Normandie et Média, aucune volonté de dialogue.
- Ce qui change surtout au niveau des centres, ce sont la disparition des tâches réseau, reprise par la DSO. Le temps de travail sera complété par les formations pendant cette période d'été : au moins 2 jours pour métronome, en septembre par exemple. Le compte n'y est pas, mais heureusement il y a la solution « autoformation ». Et Rien de plus !
- La direction bloque sur la demande des agents du pôle Normandie de conserver la VH jusqu'au 30 avril pour des raisons soit-disant techniques (manipulation sur les tableaux de bord !). Même une petite concession sans impact est balayée au prétexte d'une charge de travail énorme pour adapter les tableaux de bord. On cherche encore ce qu'il y a de différent entre changer les tableaux au 1^{er} avril ou au 1^{er} mai pour la gestion de ces tableaux.

5. Immobilier de la région Ouest dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) Période 2021-2023 (question Solidaires-Météo)

Suite au CTEP du 2 février ([voir notre compte-rendu](#)), les représentants Solidaires-Météo demandent des précisions sur les sites concernés dans la région.

-
- Sites « cibles » : souvent lié à la présence des pôles OBS.
- Tours, immobilier appartenant au Domaine, n'est pas un site pérenne à terme mais il y a encore beaucoup d'agents.

- Pour les sites privés avec moins de personnels (Vannes et Le Mans), il est clair qu'une réflexion est déjà engagée . Les premières démarches ont eu lieu pour Vannes. Pour Le Mans, ce le sera prochainement (injonction DG). Nous sommes intervenus pour dénoncer l'engagement de la démarche, pour Vannes, sans en avoir informé l'équipe. « j'y ai pensé, puis j'ai pas eu le temps ».
- Angers a déménagé, Cherbourg le sera pour mi-mars.
- Des budgets sont prévus pour la rénovation thermique du CMIR (fenêtres) et un processus de travaux sera lancé en 2022 pour la rénovation énergétique de Brest. Le document sera présenté au prochain CHS/O.

6. Questions diverses

- Point bilan : la crise fait qu'il n'est plus possible de faire des vacations de bureau en présentiel et il est difficile de trouver de l'activité pour faire des vacations en télétravail. Les formations promises ne sont pas là. Les bilans baissent. Cela ne semble pas gêner la direction.
- Disponibilité des bureaux : il y a un manque criant de bureau, notamment au CMIR, et il serait bien de figer « en dur » des bureaux utilisables pour les prévis entre autre. Il y a des formations à venir et la future organisation prévoit de nombreuses vacations de bureau. C'est très pénible de voir les bureaux changer d'affectation au gré du bon vouloir des besoins de la direction, des arrivées d'agents venant d'autres régions. Nous réclamons enfin que le projet de réorganisation de la salle prévi (voire de tout le niveau « Prévi ») soit relancé et mené à son terme. L'aménagement de ces locaux n'a jamais convenu à l'équipe, locaux prévus au départ pour l'accueil de l'ex CDM35 (7 personnes dont deux puis 1 semi-permanent contre 3 permanents et 2 SP maintenant) , et la crise sanitaire n'a fait que dégrader la situation. Dans le cadre du SPSI, c'est carrément incongru de voir une grande salle sous-occupée.

Solidaires Météo clôture en signalant un manque de gouvernance criant de la direction. Pas de message envers les personnels lorsque des agents partent en retraite, des interventions à minima aux RIM, une méconnaissance flagrante des dossiers du moment... bref la direction est trop souvent inexistante.

Prochain CTSS le 23 mars